

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 15 janvier 2018
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix-huit le quinze janvier à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – Mme Christel CARPENTIER, adjointe au Maire, M. Jean-Charles FONTAINE, et M. Pierre-Yves JEGAT, conseillers municipaux délégués,
M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Marlyse DOULET, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, M. Romain DEHAIS, Mme Aurore RAUCH, Mme Martine DECOOL, M. Michel LEVIEUX, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Michel BAUDRY, donne pouvoir à M. Jean-Yves STEPHAN

Absentes excusées : Mme Magali GOY, et Mme Aurore RAUCH (à compter de 22h05)

Absents : Mme Myriam BOUQUEREL, M. Nicolas MOLETTE

Date de convocation : 08 janvier 2018

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h35. Il renouvelle tous ses meilleurs vœux à l'ensemble des conseillers municipaux.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Annie LEFRANCOIS est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour, et souhaite la bienvenue aux représentants du SDIS Seine-Maritime, le Commandant Pierre MACHILLOT, et le Capitaine Clément JOLY. Les sapeurs-pompiers sont invités à présenter les évolutions et les réflexions en cours, sur le devenir des centres de secours de Saint Valery-en-Caux et Cany-Barville.

A l'issue de la présentation et des échanges questions/réponses, Monsieur le Maire remercie les Sapeurs-Pompiers de leur intervention, et poursuit la séance du conseil municipal.

22h05 :

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 11 décembre 2017 : adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Finances : autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 - budget principal et budget annexe du camping

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES INVESTISSEMENT 2018 - avant adoption du BUDGET PRIMITIF 2018

| Chapitre | article | Opération | Objet de la dépense | Tiers | Montant € TTC |
|----------|---------|-----------|--|-------|--------------------|
| | | | | | |
| | | | TOTAL-chapitre 20 - immobilisations incorporelles | | 12 000,00 € |
| 20 | 2031 | 355 | Mission AMO - pôle de santé territorial-tranche ferme | | 12 000,00 € |
| | | | | | |
| | | | TOTAL | | 12 000,00 € |

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

DEPENSES INVESTISSEMENT 2018 - avant adoption du BUDGET PRIMITIF 2018

| Chapitre | article | Opération | Objet de la dépense | Tiers | Montant € HT |
|----------|---------|-----------|--|---------------------|-------------------|
| | | | TOTAL-chapitre 21 - immobilisations incorporelles | | 2 500,00 € |
| 21 | 2135 | 1 | Installation des mâts pour les antennes | divers fournisseurs | 2 500,00 € |
| | | | WIFI | | |
| | | | TOTAL | | 2 500,00 € |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement ci-dessus et s'engage à inscrire ces crédits au Budget Primitif 2018 du budget principal et du budget annexe du camping, Adopté à l'unanimité.

PSLA : pôle de santé libéral ambulatoire :

- réactivation du comité de pilotage
- demandes d'autorisation d'engagement de l'opération auprès des partenaires financiers

Le projet de santé présenté par le collectif des professionnels de santé a été validé par l'ARS Normandie. Une consultation publique a été engagée pour lancer une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du PSLA – pôle de santé libéral ambulatoire. L'analyse des offres et les auditions des candidats sont en cours

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- confirme sa volonté de réaliser la construction d'un pôle de santé libéral ambulatoire pour le territoire de Cany-Barville,
- sollicite auprès des partenaires financiers, une subvention aussi élevée que possible,
- sollicite l'autorisation d'engager l'opération,
- réactive le comité de pilotage.

Adopté à l'unanimité.

Construction de l'extension du préau de l'école Louis Pergaud :

- approbation du projet présenté par M. Grégoire AUGER - architecte
- autorisation de dépôt du permis de construire

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- approuve l'avant-projet présenté par le maître d'œuvre M. Grégoire AUGER, architecte
- autorise Monsieur le Maire, à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de l'extension du préau de l'école élémentaire Louis Pergaud,

Adopté à l'unanimité.

Ecole Jeanne d'Arc – acompte sur la participation aux frais de fonctionnement – exercice 2018.

Chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc.

Le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2017 et domiciliés à Cany-Barville, s'élève à 29. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une participation d'un montant de 10.399€, au titre de l'exercice 2018. Adopté à l'unanimité.

Concours agricole 2018 – détermination du montant des primes

La commission « animation, terroir et tourisme », propose de reconduire l'attribution de primes, décernée par les membres du jury, aux éleveurs qui présentent des animaux de qualité. Ces primes sont destinées à encourager les éleveurs à poursuivre leur démarche qualitative de production d'animaux d'élevage et de boucherie. Il est proposé d'inscrire un montant de 5.000€ de primes.

Cette dotation sera complétée par la remise aux lauréats de plaques remises par la commune de Cany-Barville, et de coupes offertes par les partenaires de la commune. Adopté à l'unanimité.

Restauration des registres de l'état-civil – demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime

Vu l'intérêt patrimonial et historique des archives communales, et afin de poursuivre la restauration des registres de l'état-civil qui permet d'améliorer leur conservation, le conseil municipal sollicite en allègement de la dépense une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime. Adopté à l'unanimité.

Convention de disponibilité entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime et la commune de Cany-Barville pour deux agents exerçant la fonction de Sapeur-Pompier Volontaire

Deux agents communaux se sont engagés en qualité de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Cany-Barville. Cette mise à disposition de deux agents fait l'objet d'une convention avec le SDIS. Afin de développer le volontariat, le SDIS propose de convenir d'une convention tripartite visant à définir les modalités de disponibilités opérationnelles et obligations professionnelles. Adopté à l'unanimité.

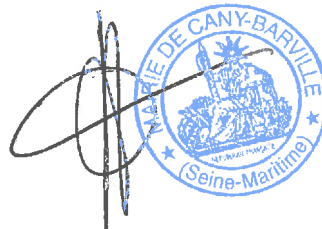
AGENDA :

- Lundi 12 février 2018 : concours agricole du Lundi gras sur le champ de foire

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 24 janvier 2018 à 18h30

La séance est levée à 23h30

Fait à Cany-Barville, le 16 janvier 2018.



Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT